

Communauté de communes



Élaboration du PLUi
Comité de pilotage
22 janvier 2024



Urbanisme



Droit de
l'urbanisme

ISABEL
CLAUS

Paysagiste



Communication
- concertation

- **Contexte**
- **La composition de notre équipe, du rôle de chacun**
- **Quels objectifs pour la démarche de PLUi ?**
- **Méthodes d'association des élus et instances de travail**
- **Calendrier général de travail**
- **Les temps de concertation**
- **Articulation des documents d'urbanisme**



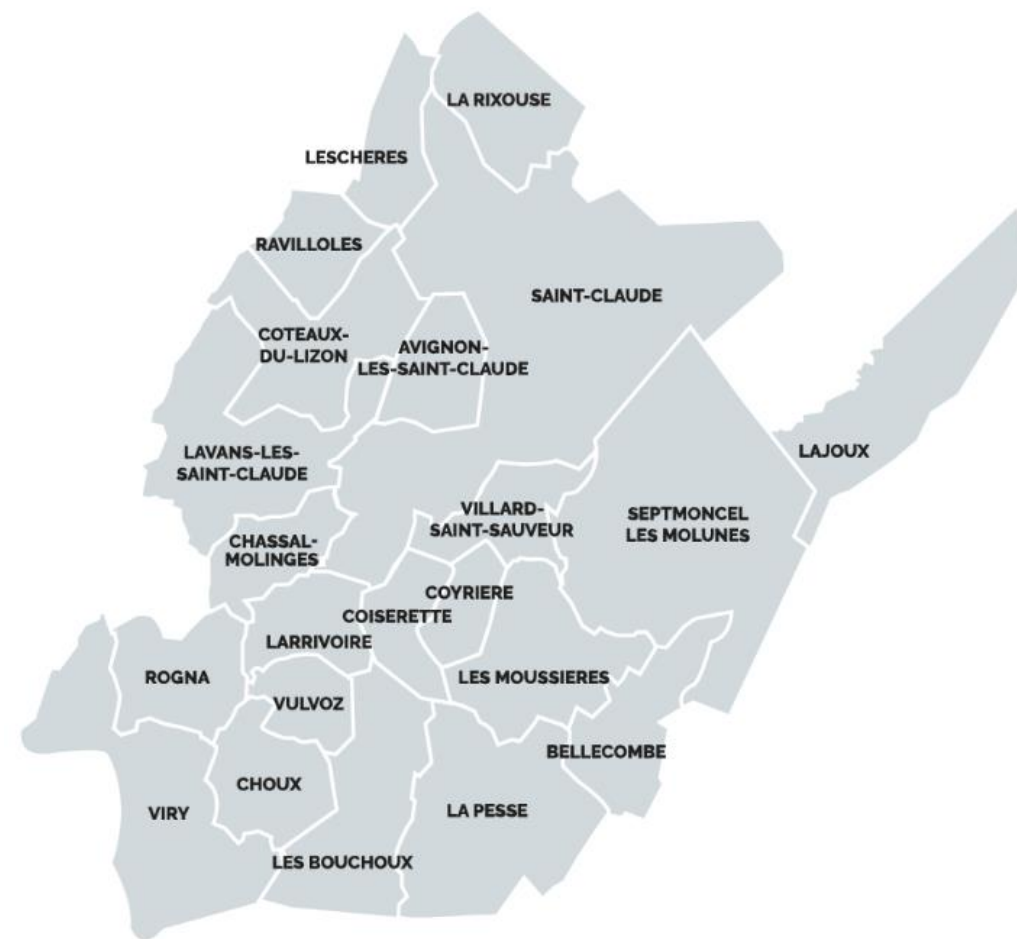
Contexte

Contexte

Depuis le 1er juillet 2021, la **Communauté de communes Haut Jura Saint-Claude est compétente** en matière de plan local d'urbanisme, sur l'intégralité de son périmètre. La collectivité entend traduire, à l'échelle des 22 communes, un projet de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme partagé, prenant en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement (lois, décrets, documents cadres...).

Cette élaboration doit permettre de **déterminer les conditions d'aménagement du territoire dans le respect des principes d'un développement durable**. Elle s'inscrit également dans un contexte plus global de modernisation du PLU.

La réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal définira la politique d'aménagement du territoire pour une dizaine d'années et inscrira une réglementation de l'urbanisme régissant l'utilisation qui est faite du sol (en dehors des productions agricoles) homogène à l'échelle de l'intercommunalité en prenant en considération les spécificités des territoires.



Le territoire communautaire est bien doté en matière de documents d'urbanisme, comptabilisant 14 plans locaux d'urbanisme et 4 cartes communales. **Le PLUi viendra se substituer, dès son approbation par le conseil communautaire, à l'ensemble de ces documents d'urbanisme en vigueur.**

La Charte de Gouvernance vient définir les modalités de collaboration tout au long de la procédure, fixer le circuit de validation, des instances d'arbitrages et l'organisation des groupes/ateliers de travail.



**La composition de notre équipe,
du rôle de chacun**

Composition de notre équipe

Groupement Lot 1



En charge de
l'accompagnement au quotidien de la CCHJSC
pour d'élaboration du
PLUi sur le volet
urbanisme
et la **coordination**
stratégique

**ISABEL
CLAUS**

Paysagiste

En charge l'expertise
paysagère du
territoire



En charge de la
sécurité juridique des
documents produits

Lot 2



En charge de la révision
du PLU sur le volet
environnemental du
PLUi (état initial de
l'environnement et
évaluation
environnementale)

Lot 3



En charge de la
concertation et
communication

Espace Ville, fondée en 1990, est une Société Coopérative de Production (SCOP) dont **la seule activité est les études d'urbanisme** (planification, projet urbain, AMO). Composée de 20 salariés associés à Viroflay (78), Périgueux (24), notre équipe bénéficie d'une ancienneté moyenne de plus de 10 ans.

Nous accompagnerons la CCHJSC au quotidien pour l'élaboration du PLUi sur le volet urbanisme.



Espace Ville apporte :

- Son expérience et son expertise en matière d'élaboration de documents d'urbanisme : PLUi et PLU
- Son expérience dans l'accompagnement pour le suivi et le bon déroulement de l'étude, notamment pour l'articulation du travail des différents cotraitants.
- Sa proximité et son accompagnement au quotidien



Géographe-urbaniste
Directeur d'études
Olivier MAUPU



Géographe-urbaniste
Directeur d'étude
Serge MENDES

ISABEL CLAUS

Paysagiste



Ingénieur
paysagiste
Isabel Claus

Isabel Claus est ingénieure-paysagiste, en entreprise individuelle depuis 2015, après des expériences dans les secteurs public (SCOT), parapublics (CAUE, Association) et en agence privée de paysage.

Elle exerce principalement dans des projets de grand territoire ruraux et périurbains, allant de la prospective au document réglementaire. Elle a réalisé de nombreux plans paysage dédiés ces dernières années aux transitions climatiques, énergétiques et aux énergies renouvelables.

Elle affectionne les problématiques d'acteurs, les paysages ruraux et périurbains, leurs géographies et leurs acteurs. Elle exerce à trois échelles (la planification, le pré-opérationnel, le culturel) et registres différents déclinant une grande variété de projets et de problématiques rencontrées.

Isabel Claus apporte :

- son expertise sur le volet paysager depuis le rapport de présentation jusqu'au plan de zonage ;
- sa connaissance des problématiques similaires des milieux ruraux, de moyenne montagne ;
- une animation des journées de terrain pour ancrer sur le terrain les problématiques rencontrées et les futures solutions, en partageant les paroles d'acteurs ;
- une sensibilité des lieux dans les livrables.



Avocat
Michel Aaron

CGCB & Associés intervient essentiellement en droit administratif, droit électoral, droit des institutions territoriales, droit de l'urbanisme et de l'aménagement, droit des contrats publics et droit de l'environnement, aussi bien en matière de conseil que de contentieux. Il apporte à ses clients des réponses pointues à leurs problèmes juridiques et élabore des solutions adaptées à chacun d'eux.

Nous accompagnerons la CCHJSC pour l'élaboration du PLUi sur le volet juridique.

CGCB apporte :

- Sa grande connaissance du droit de l'urbanisme.
- Son expérience en termes d'accompagnement juridique des collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour l'élaboration et la modification de leurs documents de planification.

• Des métiers organisés autour de 4 principaux pôles

MOSAÏQUE Environnement est une Société Coopérative de Production (SCOP) fondée en 1998. Elle est implantée sur Villeurbanne (69).

Ce bureau d'études et de conseil en environnement, énergie, aménagement et développement durables accompagne les collectivités locales et territoriales, entreprises, services de l'Etat ... dans la conduite de leurs projets.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire 18 salariés, dont 12 associés,

Elle accompagnera la CCHJSC dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi.



Aménagement et développement durables

- Documents d'urbanisme locaux
- Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et éco-quartiers
- Nature en ville
- Eco-certification
- Numérisation des PLU aux normes Covidis
- Agendas 2030, Programmes de développement durable
- Evaluation environnementale de projet et de document d'urbanisme



Biodiversité

- Expertise faune-flore-milieux naturels
- Dossier réglementaire (espèces protégées, incidence Natura 2000)
 - Trame verte et bleue
 - Cartographie d'habitats naturels
- Évaluation de la qualité des milieux naturels
- Plan de gestion et Documents d'objectifs Natura 2000
- Génie écologique et restauration de milieux naturels



Climat et énergie

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Bilan Carbone®
- Vulnérabilité au changement climatique
- Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- Étude de potentiel en énergie renouvelable

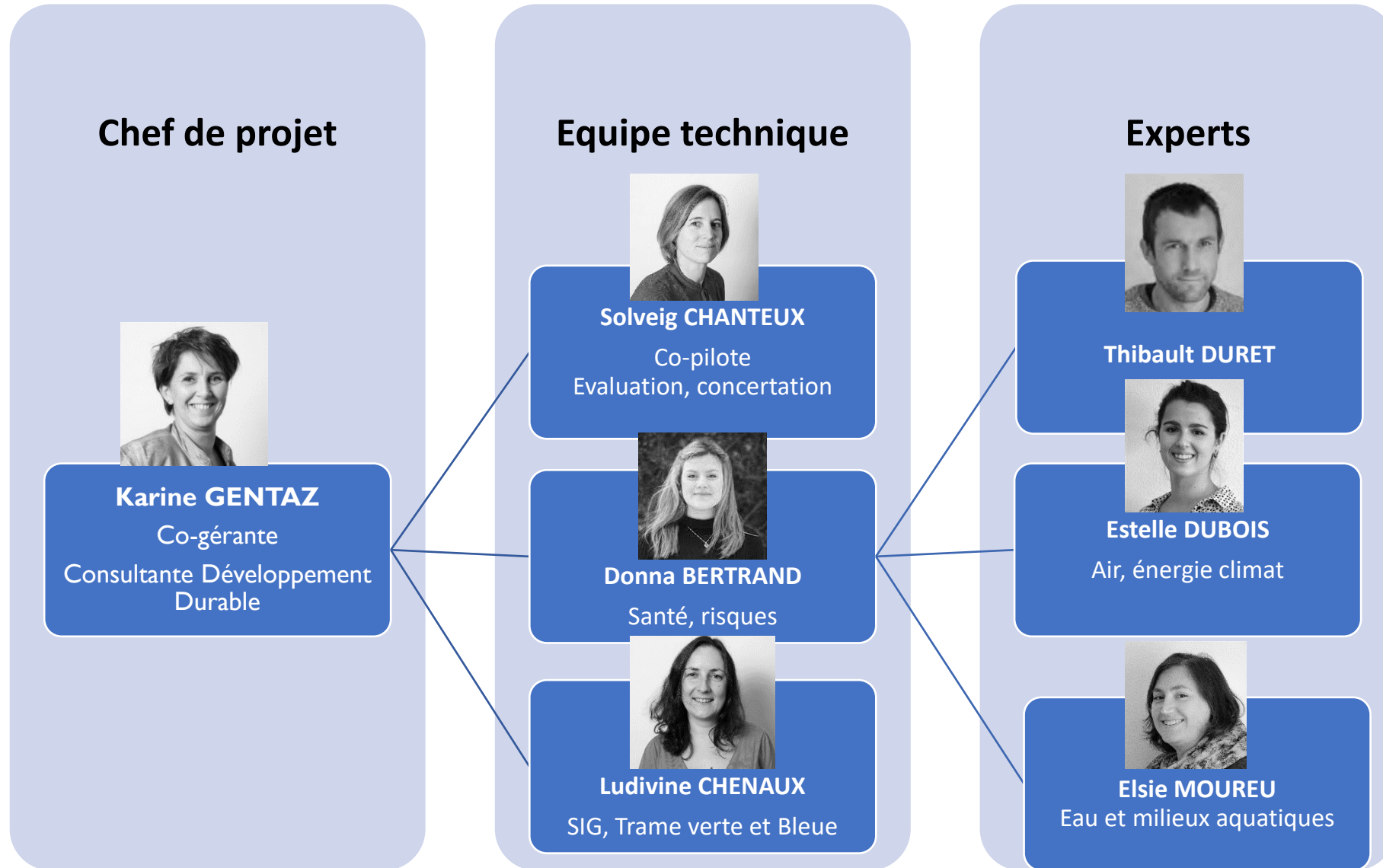


Evaluation stratégique

- Analyse d'impacts
- Évaluation des politiques publiques
- Évaluation environnementale des plans et programmes



- Un chef de projet à votre écoute et une équipe sur mesure dédiée à la mission



 **Quels objectifs pour la démarche
de PLUi-H ?**

Quels objectifs pour la démarche de PLUi-H ?

● Dans la délibération de prescription, des objectifs nombreux et précis

1. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi :

Le PLUi doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par les articles L-101-2 et L.101-2-1 du code de l'urbanisme. Pour la collectivité il s'agit également de :

- Se doter d'un outil stratégique et opérationnel pour mettre en œuvre un projet global et partagé d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du territoire communautaire dans la recherche d'un développement durable ;
- Poursuivre un développement adapté, équilibré et solidaire, respectueux de l'environnement, répondant aux spécificités locales liées aux caractéristiques des zones de montagne ;
- Affirmer son rôle et son identité en lien avec les développements des territoires limitrophes ;
- Se mettre en conformité avec les législations et les normes supérieures ainsi qu'en compatibilité avec les différents documents cadres comme le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) et le Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Jura (SCOT) par la mise en œuvre des objectifs, orientations et règles déclinés.
- Définir une réglementation cohérente de l'utilisation qui est faite du sol en prenant en compte :
 - ✓ Les usages et les occupations existantes,
 - ✓ Les formes urbaines existantes et les nouvelles formes architecturales,
 - ✓ Le patrimoine historique et culturel à protéger,
 - ✓ La réhabilitation, en leur trouvant de nouveaux usages, des anciennes friches industrielles ou agricoles,
 - ✓ La mixité sociale et fonctionnelle,
 - ✓ Les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis, tout en assurant la préservation des espaces ressources (agricole et forestier) et la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité ;

Quels objectifs pour la démarche de PLUi-H ?

● Dans la délibération de prescription, des objectifs nombreux et précis

Les objectifs déclinés selon les axes majeurs du développement durable :

Pilier « Économie »

- Améliorer l'attractivité et le dynamisme du territoire, déjà riche de ses savoir-faire ;
- Assurer le maintien sur place et le développement d'activités économiques locales (existantes ou en devenir) par des actions visant à améliorer : :
 - ✓ Le niveau et la diversification des emplois,
 - ✓ Le niveau de services à la personne et aux entreprises,
 - ✓ Le soutien d'actions et entreprises innovantes en faveur des transitions (énergétiques, industrielles...) et des proximités.
- Révéler les opportunités de développement, valoriser les atouts et les savoir-faire du territoire pour tendre vers un bassin de vie autonome et pour autant connecté aux territoires voisins.

Pilier « Social »

- Répondre aux besoins des ménages, des habitants et des visiteurs en matière d'habitat et d'hébergement, de services, commerces et d'équipements, (accès aux formations, à la culture, aux soins notamment), sans discrimination et dans de bonnes conditions afin d'améliorer l'attractivité du territoire.
- Structurer la mobilité en améliorant l'accessibilité du territoire et son inclusivité, en développant, valorisant et diversifiant les alternatives à l'autosolisme en améliorant les liaisons avec les territoires limitrophes.
- Mettre en valeur et améliorer le cadre de vie par des actions ciblées sur les aménagements urbains, la qualité architecturale, la protection et la valorisation des paysages).
- Promouvoir des actions améliorant les échanges et la solidarité
- Poursuivre les actions de revitalisation de la ville-centre, et la réhabilitation des espaces publics de nos bourgs et villages.

Quels objectifs pour la démarche de PLUi-H ?

● Dans la délibération de prescription, des objectifs nombreux et précis

Pilier « Environnement »

- Mettre en œuvre un développement sobre en ressources et protéger les caractéristiques des paysages afin de les transmettre aux générations futures (Eau, Énergie, Foncier agricole et forestier ...) en luttant contre l'étalement urbain, la précarité énergétique des bâtiments, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et technologiques prévisibles...
- Protéger et renforcer la qualité environnementale du territoire communautaire, vecteur d'attractivité, en conciliant développement urbain et la préservation de la fonctionnalité écologique, en valorisant l'importance de ses enjeux.
 - ✓ En protégeant les espaces sensibles, la biodiversité (richesse de la faune et de la flore sauvages) les continuités écologiques locales,
 - ✓ En tirant parti des services rendus par la nature,
 - ✓ En évitant ou réduisant les pressions exercées sur celle-ci.
- Mobiliser les leviers permettant de s'adapter au changement climatique ;
- Protéger la ressource en eau en qualité et quantité.



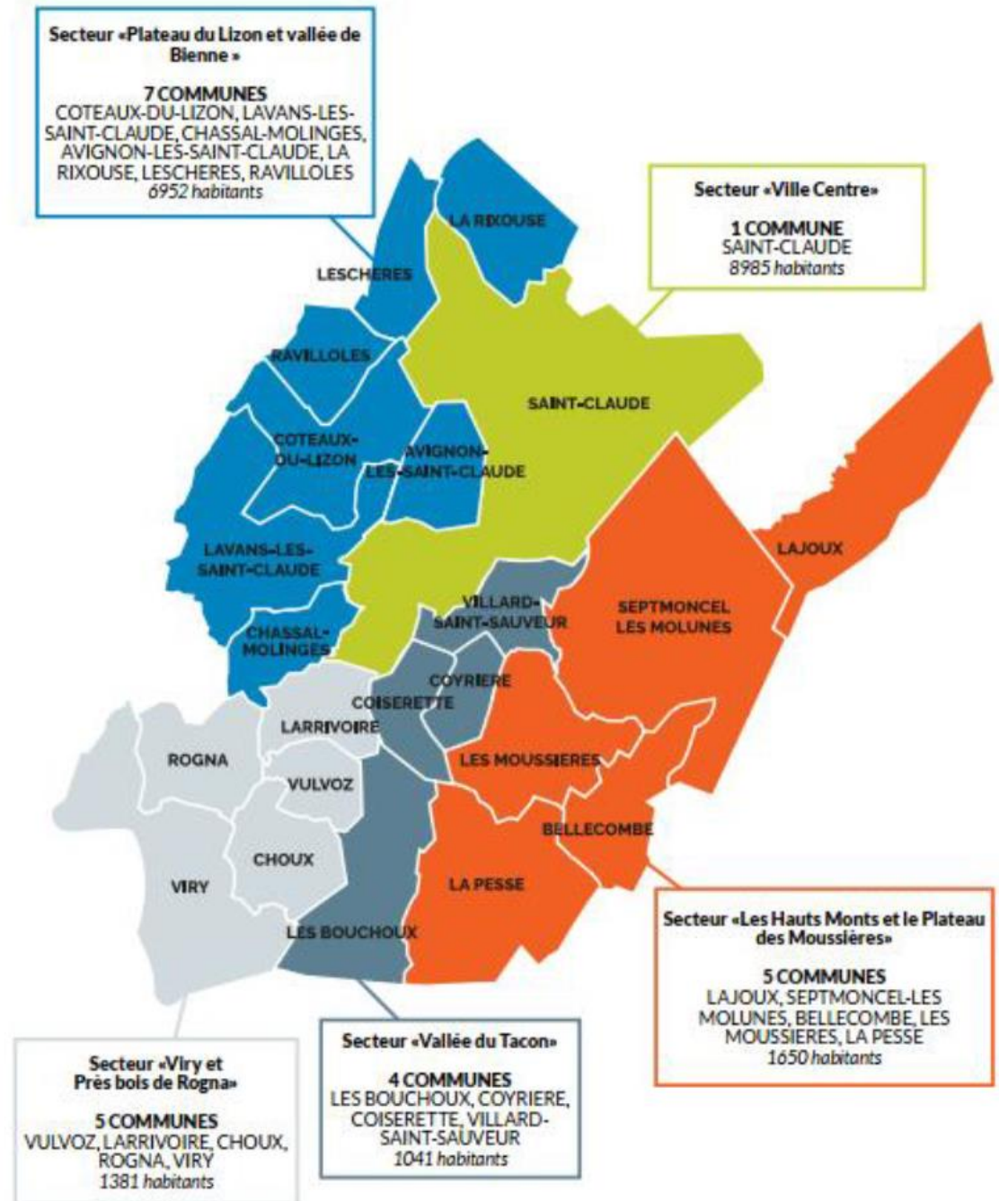
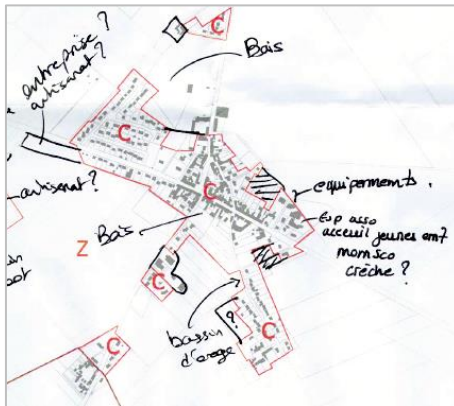
Méthodes d'association des élus et instances de travail

Méthodes d'association des élus et instances de travail

● Objectifs et organisation des groupes de travail

→ Les 5 secteurs géographiques

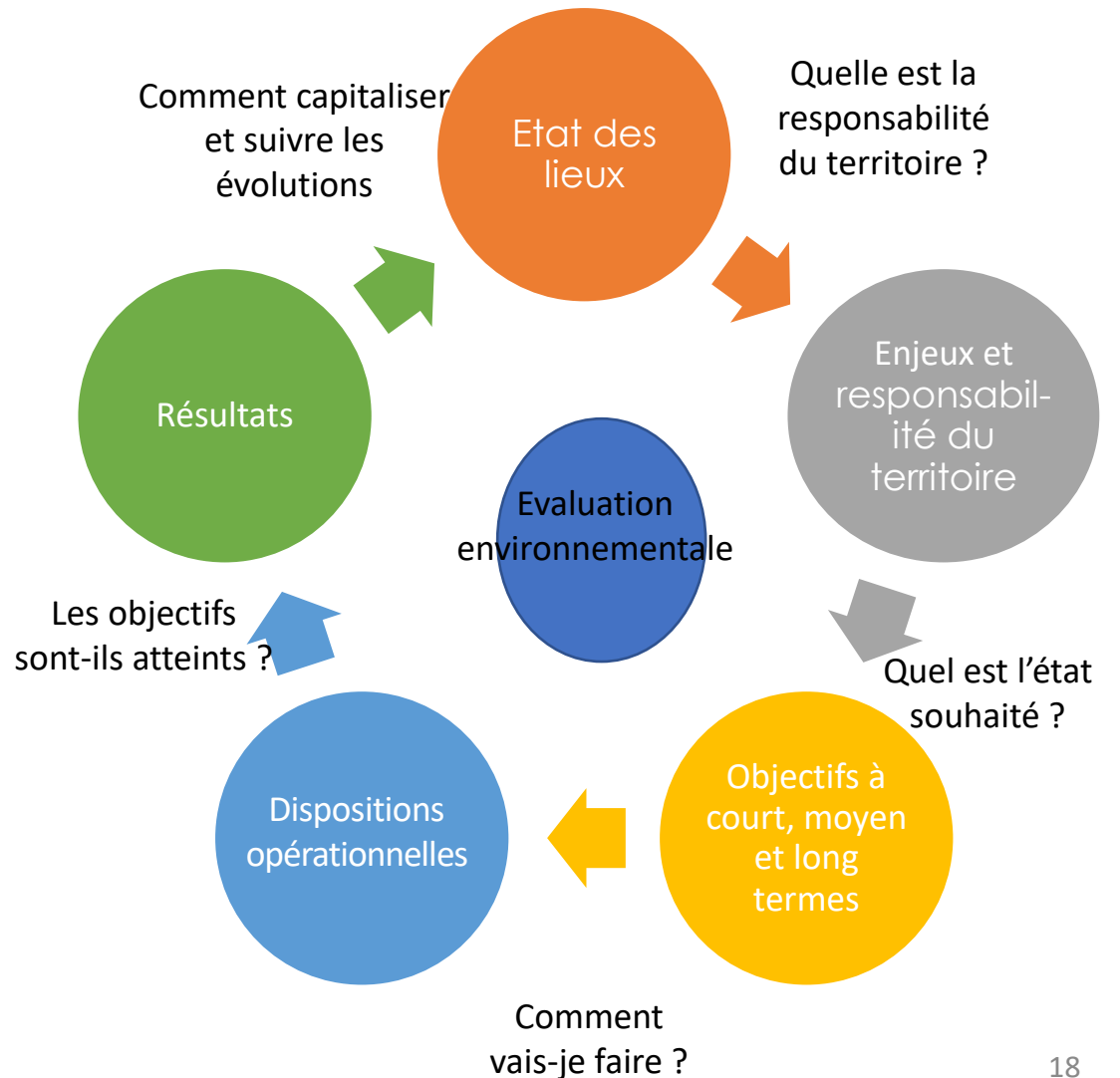
- ⇒ Un travail à l'échelle locale, avec des élus pouvant déjà travailler ensemble par ailleurs
- ⇒ Un travail à partir du vécu des élus, mettre en commun les savoirs et expériences du territoire pour définir les enjeux du futur PLUi.
- ⇒ Confronter les points de vue, dialoguer lors de la construction du projet de territoire qui s'appuie sur la diversité des communes, se positionner à l'échelle de la CCHJSC.



FOCUS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

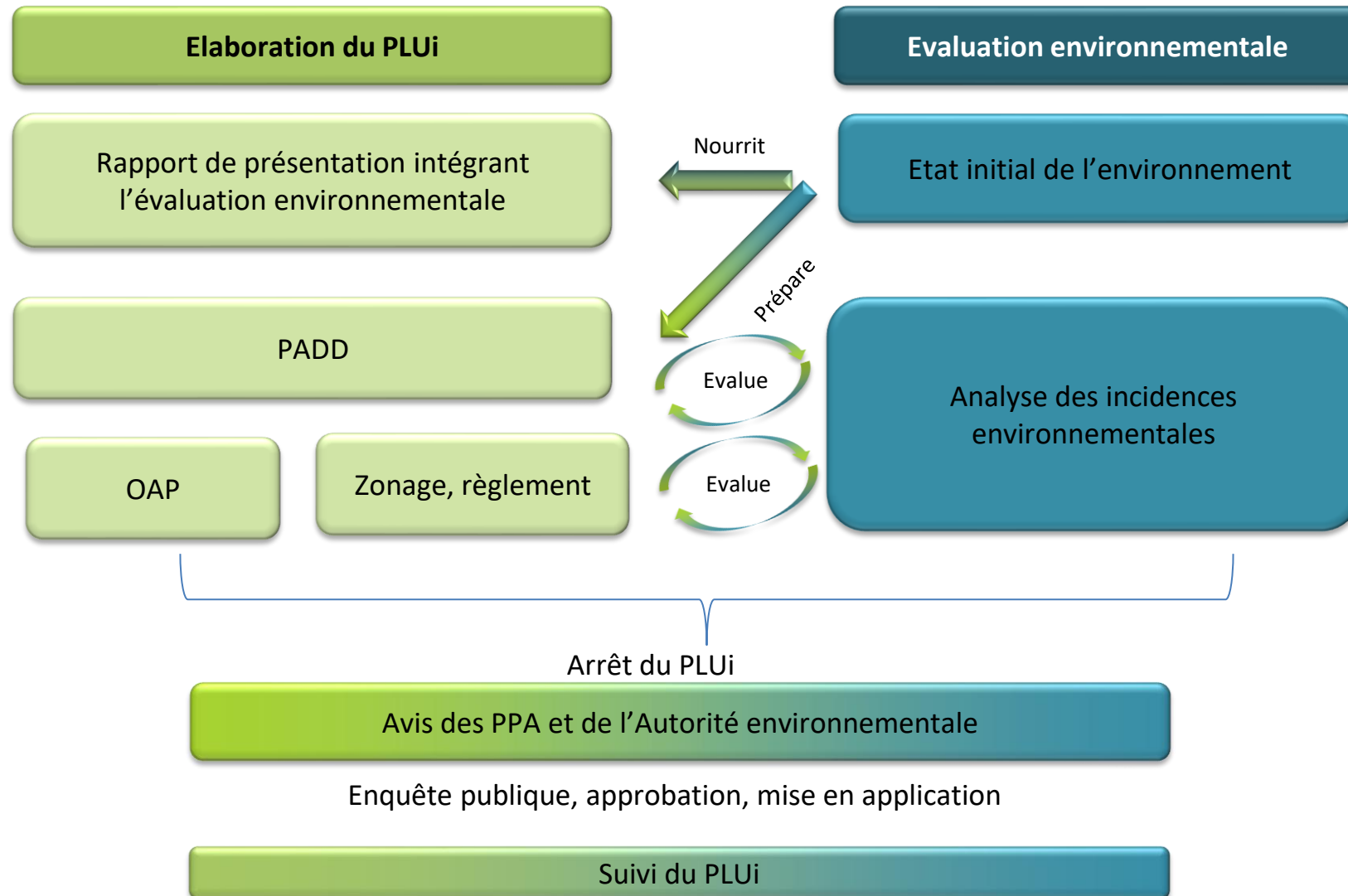
• Une obligation réglementaire ... mais une opportunité pour le PLUi

- Favorise l'intégration des enjeux environnementaux
- Permet de s'interroger sur l'opportunité des divers projets et leur cohérence
- Identifie les effets potentiels sur l'environnement et permet d'ajuster les choix
- Facilite la prise en compte de l'environnement comme un atout plutôt qu'une contrainte
- Renforce l'information du public
- Garantit la cohérence interne et externe



FOCUS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Une obligation réglementaire ... mais une opportunité pour le PLUi





Calendrier général de travail

● Plusieurs éléments identifiés

- ➔ **La collectivité / les partenaires / PNR ont déjà effectué de nombreuses études** : le PLUi aura pour rôle de s'appuyer sur ces différentes études et de les compléter ponctuellement pour répondre aux exigences du Code de l'urbanisme
- ➔ Au-delà du diagnostic, il est donc surtout attendu de **dégager des enjeux**, d'entrer assez rapidement « dans le vif du sujet ».
- ➔ La méthode de travail s'appuiera en grande partie **sur les élus communaux** et **développera un travail à l'échelle locale**. Il sera jumelé avec **un travail à l'échelle du Haut-Jura-Saint-Claude dans son ensemble**, pour un **projet de territoire partagé**.
- ➔ Le PLUi est un document nouveau, pour lequel sera donc nécessaire d'avoir **un temps de formation approfondi (prochaine étape)**.

Le PLUi est composé des documents suivants :

Un diagnostic



Permet de dégager les enjeux du territoire

Le projet urbain



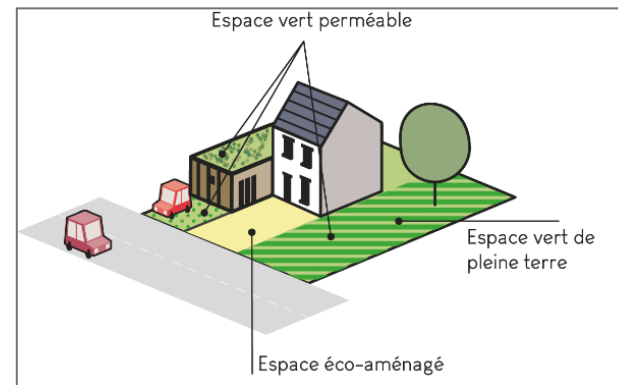
Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 15 prochaines années.



Des Orientations d'Aménagement et de Programmation

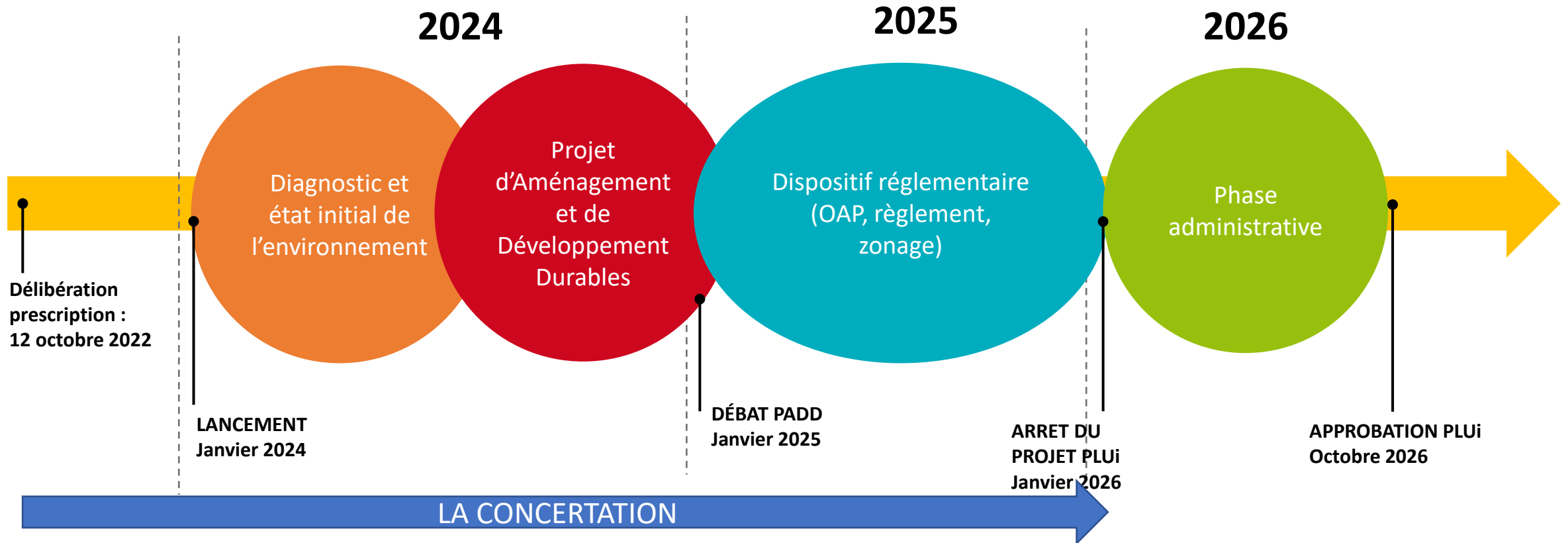


Un plan de zonage

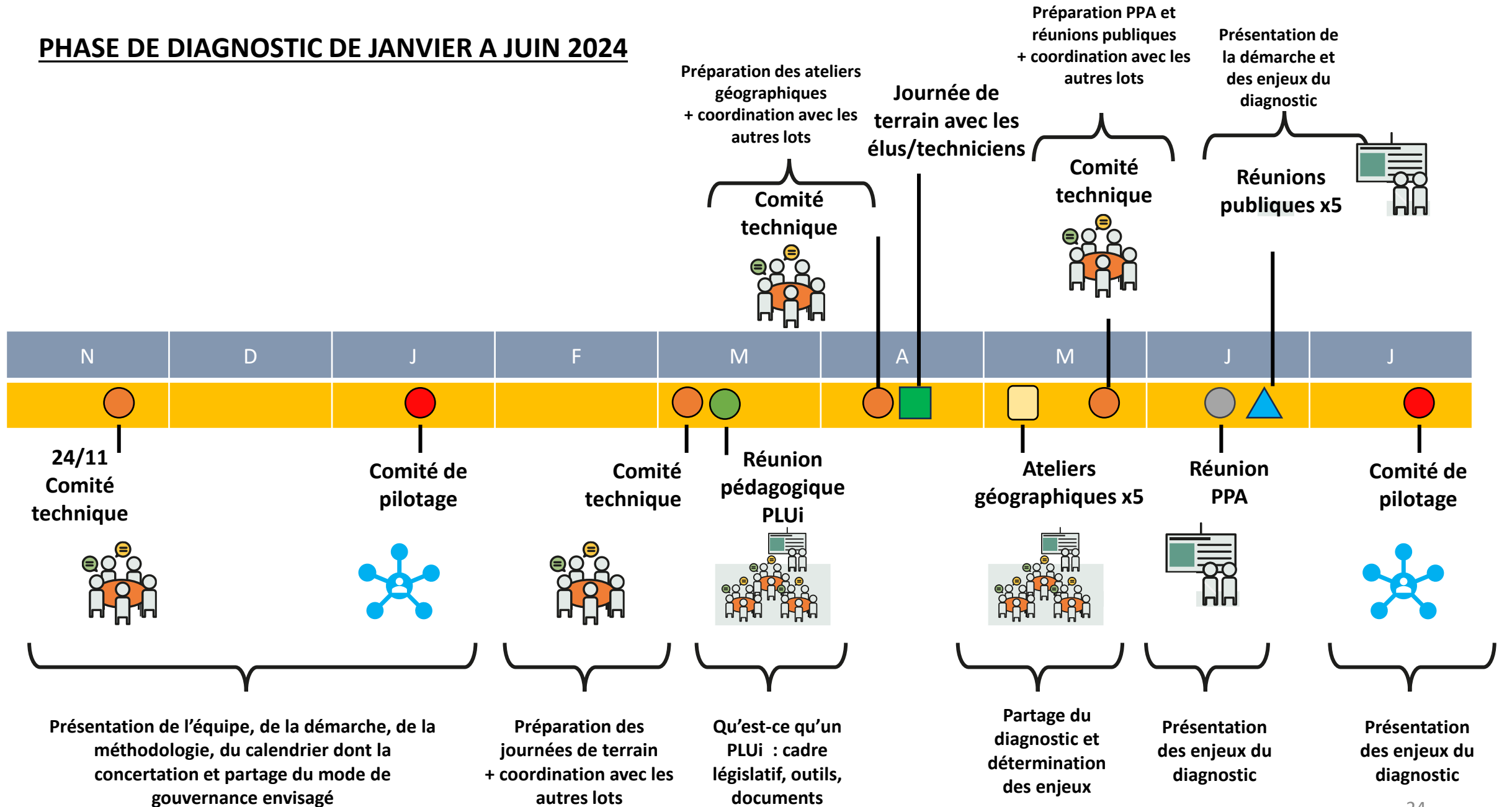


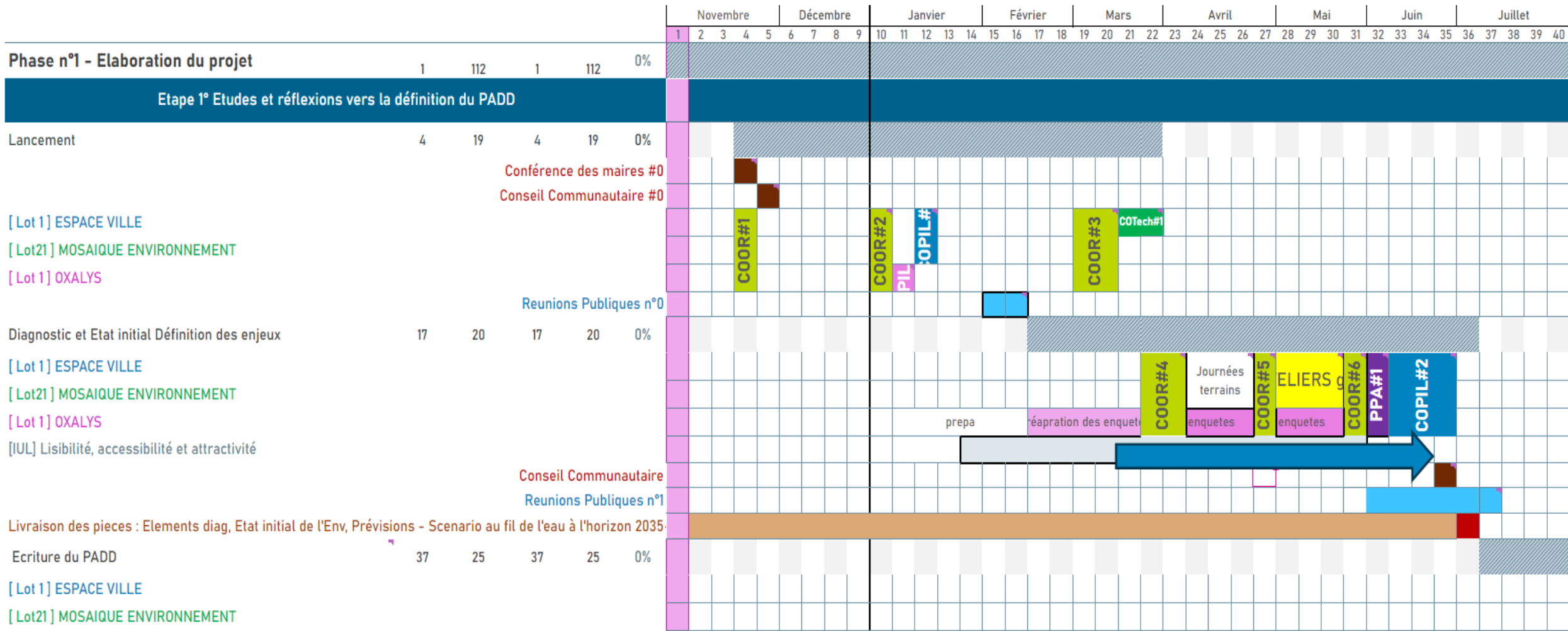
Un règlement

Les grandes étapes



PHASE DE DIAGNOSTIC DE JANVIER A JUIN 2024





AVRIL

2 journées de terrain,

- travail préalable d'identification des élus sur leur propre territoire communal
- synthèse et cartographie d'un itinéraire
- parcours de l'ensemble des communes du territoire
- partage des enjeux entre élus et avec les techniciens

Ateliers sur site et journée de terrain en comité restreint, Chambéry métropole et PNR du Pilat



Dessin d'un défrichement de lisière forestière autour d'un hameau, pour le PNR du Pilat (Isabel Claus, Atelier Osmia)



MAI

5 groupes de travail géographiques réunissant les communes en fonction des 5 secteurs déjà définis,

Travailler par petits groupes d'élus, au plus proche de l'échelon communal.

Traiter des différentes thématiques à aborder dans le diagnostic (patrimoine, formes urbaines, démographie, économie, environnement, agriculture, paysage, etc.) à partir de fiches de travail préparées et validées en amont.





Organiser la concertation avec le public

● Les modalités de concertation ciblées dans la délibération de prescription

- Le dossier « PLUi » dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes regroupant toutes les informations et publications relatives à l'élaboration du plan. (Avril 2023)
- Des publications donnant des informations sur l'état d'avancement du projet et les prochaines étapes.
- Organiser, par secteur géographique et à chaque étape, des réunions publiques d'information.
- Mettre en place des ateliers et outils participatifs pour faire émerger des réflexions qui nourriront le projet.
- Organiser des rencontres permettant aux habitants de s'exprimer.
- Un registre de concertation au siège de la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude, au sein des mairies dans lequel le public peut inscrire toute demande, observation particulière à destination des élus. (Avril 2023)
- Un registre de concertation en ligne (Mars 2023)
- Programmer des permanences dans les mairies et/ou au siège de la collectivité.

● Les modalités de concertation proposées dans l'offre et l'organisation dans le calendrier

registre-dematerialise.fr/4436/

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Présentation | Déroulement | Documents de présentation | Les contributions | Déposer une contribution

Présentation de la concertation



Information du public
Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

[Avis de concertation](#)

Apportez votre contribution
Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette participation citoyenne est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 426 jours.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Lors du conseil communautaire du 12 octobre 2022, l'élaboration d'un PLUi a été prescrit sur l'ensemble du territoire communautaire.

La concertation préalable du public est nécessaire pour la définition d'un projet de PLUi partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et ses habitants. Elle est effective tout au long de la phase dite « d'élaboration du PLUi » jusqu'à l'arrêt du projet (prévu en 2025).



Articulation des documents d'urbanisme



La loi

Le contexte législatif

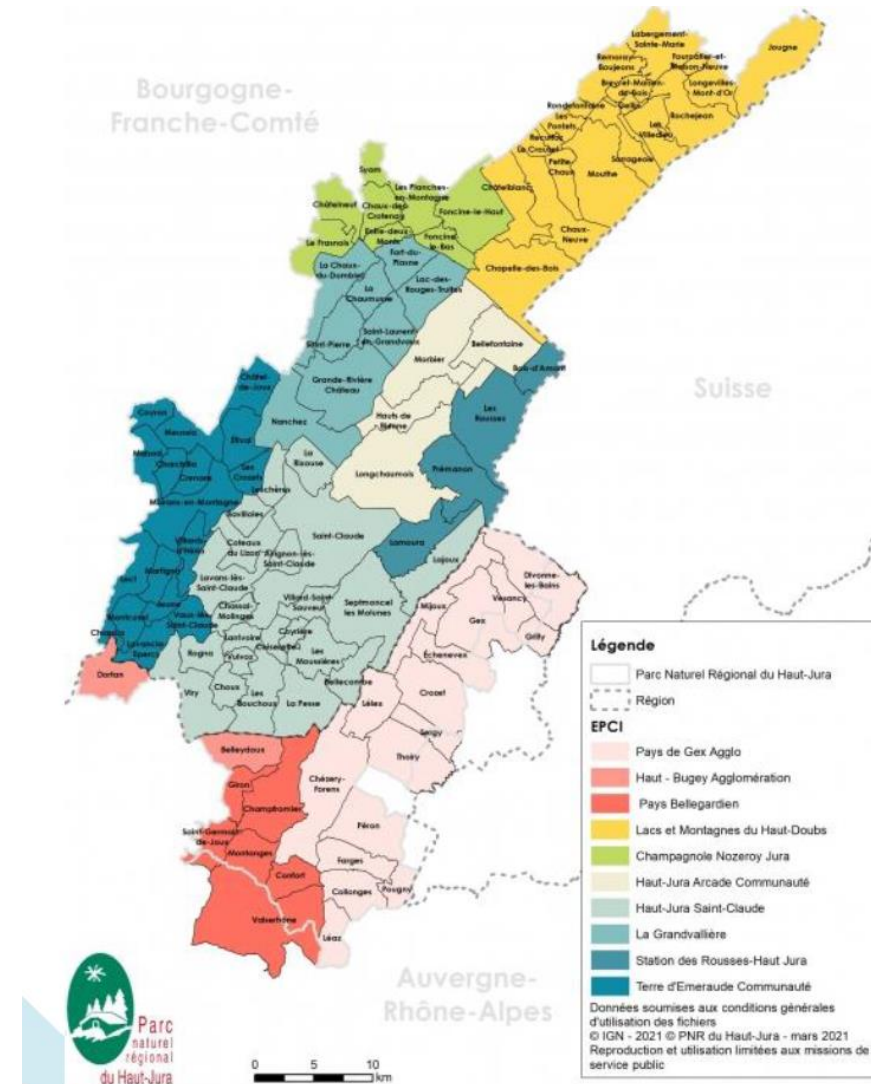
- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)
- Lois Grenelles
- Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)
- Loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)
- Loi Climat Résilience

Depuis la loi Grenelle II, les PLU-PLUi suivent **une nouvelle approche**, fondée sur quatre éléments clefs :

- La **densification/l'optimisation des espaces urbains** ;
- La **limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, limitation de l'artificialisation, imperméabilisation des sols** et la prise en compte de la **nature en ville, renaturation** ;
- Développement des **Energies renouvelables**
- L'avènement d'un « **urbanisme de projet** ».

Les documents supracommunaux

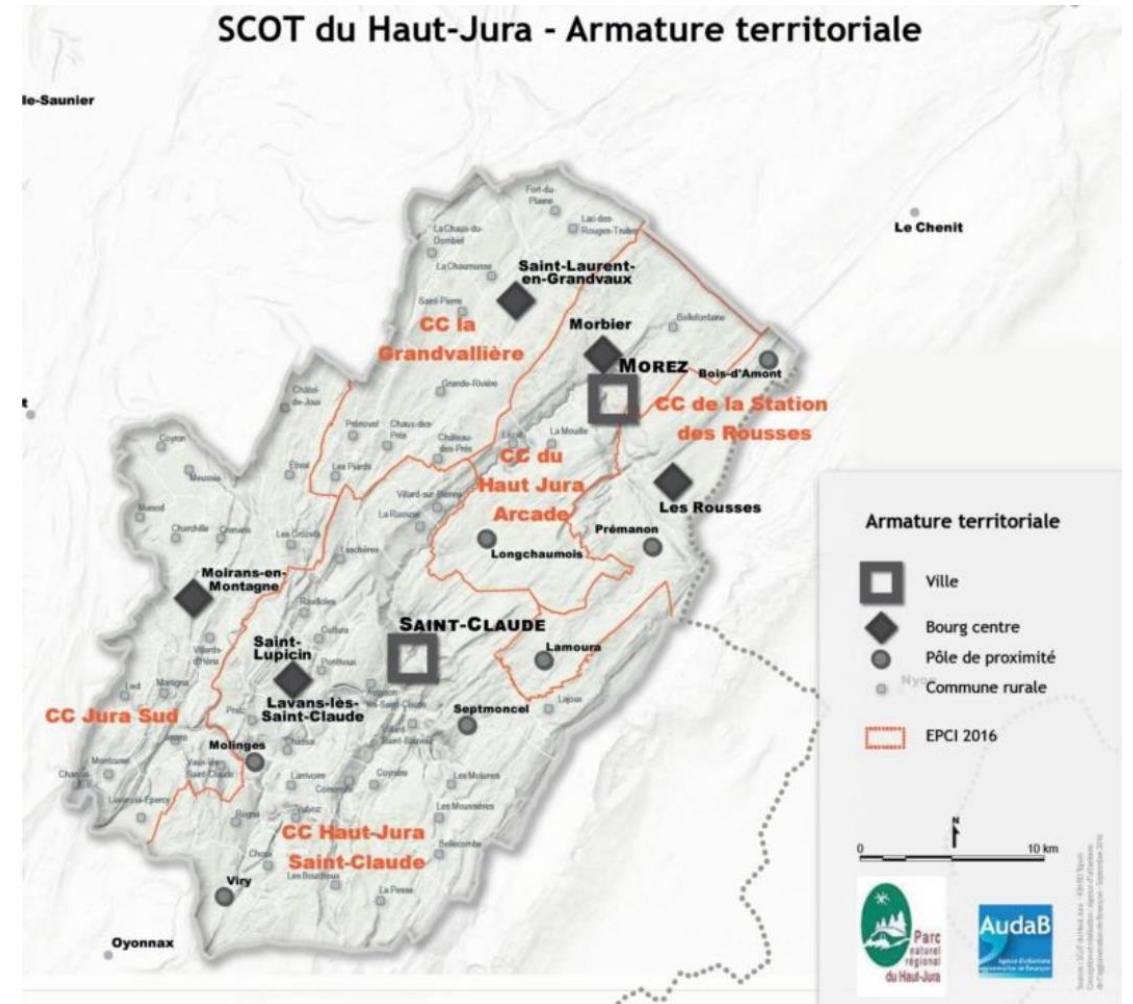
La charte du parc est en cours de révision. Les deux procédures d'élaboration vont se suivre jusqu'en 2026 suivant le calendrier prévisionnel.



Les documents supracommunaux

La révision programmée du Scot du Pays du Haut Jura prendra également en compte le nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche Comté adopté en septembre 2020 en cours de modification.

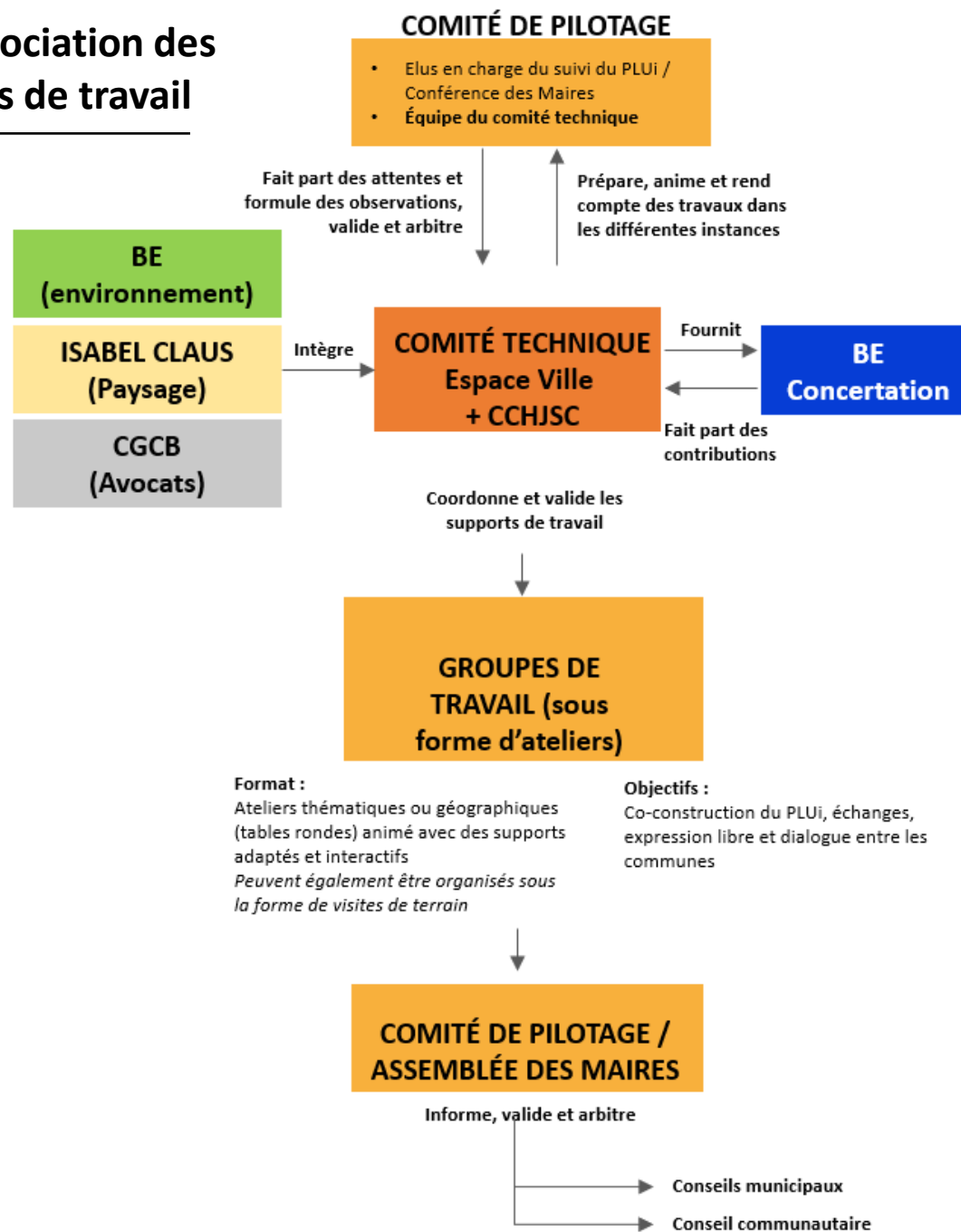
Le projet de PLUi devra respecter les orientations du PADD approuvé du Scot du Haut Jura tout en traduisant ses orientations et objectifs déclinés dans le DOO et dans le DAAC.





Échanges libres

Méthodes d'association des élus et instances de travail



Équipe technique et de pilotage :
dédiée à l'organisation, au suivi et à la production des pièces du PLUi

Instances collaboratives :
Co-construction, échanges, validation des pièces, arbitrage politique à chaque étape de la procédure

Instances délibératives :
Décisions et arbitrages politiques

Tableau récapitulatif du nombre et du type de réunions prévues par phase

| LOT 1 | PHASE 1 | | | | | PHASE 2 | | TOTAL |
|--|---------|------|------------------|-----|-------------|-----------|---------|---------------------------------|
| | Etape 1 | | Etape 2 | | | Etape 1 | Etape 2 | |
| | Diag | PADD | Zonage règlement | OAP | Prépa arrêt | PPA et EP | Appro | |
| Journées de terrain élus/techniciens | 2 | | | | | | | 2 |
| Réunion de formation élus et techniciens | 1 | | 1 | | | | | 2 |
| Atelier géographique | 5 | | 5 | | | | | 10 |
| Atelier thématique | | 5 | 5 | | | | | 10 |
| COTECH | 3 | 4 | 5 | | 1 | | 1 | 14 |
| | 2 | 2 | 3 | | 1 | 1 | 1 | (+10 « en visio ») |
| COFIL | 2 | 2 | 4 | | 1 | 1 | | 10 |
| Conseil communautaire | | 1 | | | 1 | | 1 | 3 |
| Réunion PPA/CDPENAF(CDNPS) | 1 | 1 | 1 | | | 1 | | 4 |
| Réunion publiques (Lot 1) | 5 | 5 | 5 | | | | | 15 |
| TOTAL | | | | | | | | 70 (+10 « en visio ») |

